



# Communiqué de Presse

## La Masso-Kinésithérapie à nouveau écartée de la réforme ?

Alors que les derniers concours de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) s'achèvent, nous sommes à l'aube de la mise en place de la Réforme de l'Entrée dans les Études de Santé. Cette réforme, censée diversifier les profils et favoriser la réussite de tous, est particulièrement innovante et ambitieuse, mais présente également des risques de dérive. Dans l'objectif de favoriser sa bonne application dans les Universités, un Comité de Suivi de cette réforme a été mis en place en juin 2020, réunissant des représentants étudiants et enseignants des filières, Maïeutique, Médecine Odontologie et Pharmacie (MMOP).

La PACES était, depuis 2015, la voie d'accès majoritaire aux études en masso-kinésithérapie. Cette réforme concerne donc la masso-kinésithérapie au même titre que les filières MMOP. Pour cette raison, la FNEK et le SNIFMK ont participé activement aux réunions d'élaboration de ce projet, de la réflexion à la rédaction des textes le cadrant. Pourtant, à l'heure actuelle, nous n'avons pas été inclus au sein de ce comité de suivi.

Nous faisons alors face aujourd'hui à une incompréhension quant à ce choix de ne pas poursuivre l'intégration des représentants des étudiants et enseignants en masso-kinésithérapie au suivi de la mise en place de la Réforme d'Entrée dans les Études de Santé, qui nous touche pourtant pleinement.

En effet, l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute précise les voies d'accès en IFMK, cadrées dans les alinéas 1° et 2° de l'article R631-1 du code de l'éducation. Ces voies d'accès, communément appelées Licences à Accès Santé (L.AS) et Parcours à Accès Santé Spécifique (PASS), sont communes avec les filières MMOP. Une légère différence existe cependant : certaines Licences permettant d'accéder en IFMK, de mention STAPS ou domaine "Sciences, Technologies, Santé", peuvent ne pas présenter d'option santé supplémentaires comme les autres L.AS.

Lors de nos échanges avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à ce sujet, il a été conclu que nos représentants seraient inclus dans ce comité lorsque notre filière y sera évoquée. Partageant une grande majorité de nos voies d'accès avec les filières médicales, il serait logique que nous participions à l'ensemble des échanges.

La FNEK et le SNIFMK demandent donc, dans la continuité du travail en co-construction déjà entamé, à être inclus au sein de l'ensemble des réunions du Comité de Suivi de la réforme d'entrée en études de santé, à compter de celle se déroulant le mardi 30 juin 2020.

Avec le soutien de : ANEMF, ANEPF, ANESF, FAGE, SNIFMK et UNECD



### Contacts presse :

**Hadrien Thomas** – Président – [presidence@fnek.fr](mailto:presidence@fnek.fr) – 06.67.28.26.40

**Corentin Génin** – Attaché de presse – [presse@fnek.fr](mailto:presse@fnek.fr) – 07.67.47.00.25